

Les entretiens phocéens

COLLOQUE VENDREDI 13 AVRIL 2018

Maison de l'Avocat - 51 rue Grignan - salle A. Haddad - Marseille (6^{ème})



CEBTPI
Compagnie des Experts du Bâtiment
des Travaux Publics et de l'Industrie

IFCAM

Institut de Formation Continue
des Avocats au Barreau de Marseille



LOI SPINETTA : LA CRISE DE LA QUARANTAINE

40 ans de jurisprudence et de pratique de l'expertise judiciaire, ça se fête ! L'occasion nous est donnée de réfléchir à quelques évolutions prévisibles du droit de la construction (et pas seulement).

08 h 45 ALLOCUTIONS D'INTRODUCTION

M^e Geneviève MAILLET, Bâtonnier du barreau de Marseille
M Gérard LEGALLE, Président CEBTPI

09 h 15 LOI SPINETTA, BILAN DE SANTÉ

→ De quelques notions clés sur la responsabilité des constructeurs, 40 ans de pratique et d'évolutions
M^e Adrien PELON, Avocat au Barreau de Paris, Chargé d'enseignement ASSAS/ ENM : de quelques notions clés de la Loi SPINETTA

10 h 15 EXPERTISE DO / EXPERTISE JUDICIAIRE / MODES ALTERNATIFS APPLIQUÉS AU DROIT DE LA CONSTRUCTION

→ La loi SPINETTA en pratique, la responsabilité décennale appliquée aux enjeux énergétiques
M Alain FILLoux, Conseil énergétique
MM Jean-Marc OGGIANO Expert DO, Théo FEIN Expert CEBTPI, Philippe HOAREAU Vice-Président du TGI de Marseille, en charge des référés

11 h 15 TABLE RONDE : ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'EXPERT DANS LA QUALIFICATION DES DOMMAGES

→ Regards croisés Magistrats / Experts / Avocats sur la qualification des dommages et désordres
M Robert GIRAUD Président CNCEJ,
M Georges Henri DUCREUX, Expert CEBTPI,
M^{me} Isabelle HERBONNIERE, Présidente de la 3^{ème} Chambre du TGI de Marseille,
M^e Paul SEMIDEI, Avocat au Barreau de Marseille

12 h 15 BUFFET DANS LE PATIO

13 h 45 FOCUS SUR OPALEXE (... SUITE MAIS PAS FIN)

→ L'actualité sur la dématérialisation de l'expertise
M Olivier SCHWEITZER, Conseiller près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
M Pierre MALICET, Expert GRECA, Responsable national du projet OPALEXE,
M^e Philippe HUGON de VILLERS, Avocat au Barreau de Marseille,

14 h 45 LA JUSTICE PRÉDICTIVE : FANTASME OU RÉALITÉ

→ Du préventif au prédictif
M^e Olivier RAYNAUD, Avocat Barreau de Marseille, membre du Conseil de l'Ordre, commission n^{les} technologies
M Erwan BIDAN, Ingénieur prévention construction AQC

15 h 45 UN EXEMPLE DE GESTION DES DÉSORDRES DE TRAVAUX EN PÉRIODE DE GARANTIES PAR UN OPÉRATEUR PUBLIC : LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

→ La gestion des désordres de travaux en périodes de garanties par le Département des Bouches-du-Rhône
M Max THORETTON, Expert CEBTPI, responsable des assurances et des sinistres Construction au Conseil Départemental 13

16 h 45 CLOTURE, SYNTHÈSE DES TRAVAUX

M^{me} le Bâtonnier Andrée MINGUET,
M^e Joëlle ESTEVE, Avocat au Barreau d'Aix en Provence

Validation au titre de la formation continue : 8 heures pour les avocats - une séance pour les experts

LES ENTRETIENS PHOCEENS 2018

Colloque vendredi 13 avril 2018

Maison de l'Avocat - 51 rue Grignan

salle Albert Haddad - Marseille (6e)

BPPC 79/4 du 09/04/18
de 95€

LOI SPINETTA LA CRISE DE LA QUARANTAINE



AVOCATS
BARREAU
de MARSEILLE



CEBTPI

Compagnie des Experts du Bâtiment
des Travaux Publics et de l'Industrie

IFCAM

Institut de Formation Continue
des Avocats au Barreau de Marseille



EDA SUD EST

Ecole des avocats

BULLETIN D'INSCRIPTION

Mme/M. Prénom Nom *F. de* *BERGANT*

Participera au colloque

Qualité : *Avocat*

Adresse : *15 rue Saint Jacques*
13005 Marseille

Téléphone : *04.91.53.08.18*

Email : *abrit@avocats-reunion.com*

TARIFS D'INSCRIPTION incluant le déjeuner

- 95 euros TTC : avocat, expert et autres professions
- 50 euros TTC : jeune barreau (prestation de serment entre 2015 inclus et 2018 inclus)
- 30 euros TTC : élève avocat, étudiant

Nous vous remercions de retourner ce bulletin d'inscription avec votre règlement, par chèque à l'ordre de l'IFCAM, à l'adresse suivante :

Ordre des Avocats
Les Entretiens Phocéens

51 rue Grignan
13006 MARSEILLE

Plus d'informations

CEBTPI

tel : 04 91 33 04 04

Ordre des Avocats

Service communication

tél. : 04 91 15 31 64

www.barreau-marseille.avocat.fr

Avec le soutien de notre partenaire

**Société
Marseillaise de Crédit**



Validation au titre de la formation continue : 8 heures pour les avocats - une séance pour les experts

